

REGLES DE VIE DE L'INTERNAT

Un lieu commun, convivial, où chacun respecte l'autre

HORAIRES	ACTIVITES
6h40 - 7h15	Lever (le bruit est toléré à partir de 6h50)
7h	Ouverture des ailes et accès au self
7h - 7h45	Petit déjeuner (6h45 pour les mini-stagiaires au CH)
7h40	Fermeture de l'accès au self
7h35	Fermeture des chambres et des ailes
12h - 13h15	Accès au self pour le déjeuner
12h - 13h25	Ouverture du foyer
17h35 - 18h30	Ouverture des ailes (les apprenants en « sortie non autorisée en semaine » doivent élarger à 17h35)
18h30	Fermeture des ailes
18h30 - 19h10	Accès au self pour dîner + APPEL
19h	Ouverture des ailes
19h10 - 19h25 (le Mercredi : 19h30 - 19h45)	Pause en extérieur encadrée
19h30 - 20h30	Etude (en salle ou en chambre) + APPEL
21h - 21h15	Pause en extérieur encadrée
21h45	APPEL DANS CHAQUE CHAMBRE
22h	Coucher / Extinction des feux

Particularités :	Lundi :	Ouverture de l'internat de 8h à 8h45
	Mercredi :	- Ouverture exceptionnelle des chambres de 12h30 à 13h puis de 15h30 à 17h30 - 17h45 : pointage des élèves - 17h45 - 18h45 : étude (ou salle ou en chambre)

Règles de vie :

Des chambres propres :

- Rangement des chambres : chaque jour, rien ne doit traîner sur le sol, les chaises doivent être levées ;
- Jours de lavage : Aile G1 lundi, Aile D1 mardi, Aile G2 jeudi, Aile D2 mercredi, Aile D0 mercredi. Laisser les tablettes nettes ;
- Rangement complet lors de chaque veille de vacances (les affaires personnelles sont mises dans les armoires fermées) ;
- Pas de nourriture périssable ou de boissons dans les chambres ;
- Changement de ses draps tous les 15 jours et obligation de laisser le protège matelas imperméable.

Des chambres sans risque électrique :

- Des objets tels que des multiprises, une chaîne hifi, une télévision, etc. sont interdits ;
- Tous les chargeurs sont débranchés quand la charge est faite (ordinateurs, téléphones, fers à lisser...), surtout au matin ;
- Les ordinateurs sont rangés dans leur étui après utilisation.

Des chambres personnalisées :

- Décoration possible avec de la patafix ou des punaises seulement. Les stickers sont autorisés ;
- Les affiches, photos ou autres doivent être en adéquation avec le règlement intérieur et les principes de l'Ecole Publique,
- Pour toute demande de changement de chambre, faire une demande par écrit à la CPE qui relèguera l'information aux AE ;
- Pour toute demande de changement de place de mobilier, faire une demande écrite à la CPE qui transmettra au gestionnaire. Seuls les agents peuvent déplacer le mobilier.

Un lieu de vie collective :

- Chaque apprenant s'engage à respecter les lieux communs (rotondes, sanitaires, foyer...), à les tenir propres et en état ;
- En cas de souci, vous pouvez écrire vos remarques dans les cahiers situés dans le bureau des AE ainsi qu'à l'accueil du lycée ;
- Chaque apprenant s'engage à ne pas utiliser son téléphone portable après l'extinction des feux sous peine de punition ;
- Les élèves de 3^{ème} confieront leur téléphone portable à partir de 21h30 au AE dans leur bureau.
- Chaque apprenant s'engage à passer la raclette après son passage à la douche.

Un lieu ouvert durant les WE et pendant les vacances :

- Chaque apprenant s'engage à s'inscrire avant le mercredi midi précédent pour le week-end et/ou les vacances ;
- Chaque apprenant s'engage à respecter les horaires durant les week-ends.
- Chaque apprenant s'engage à prévenir en cas d'absence ;
- Chaque apprenant s'engage à participer aux tâches le week-end et les jours de vacances.

En résumé, chaque apprenant s'engage à respecter les règles de vie. Dans le cas contraire, il accepte d'être puni.